

Séance du 12 mai 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°12052026D11

Objet : Acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mai 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 26
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 12 mai 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présent	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas	X			
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corrine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris		X		GUILLEMAT Serge
DEBERNARDI Séverine		X		FOURNIER Evelyne
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas		X		VARCIN Marine

NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
TOMASI Marie-Loan	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Francine BORDON

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Maire

Exposé des motifs :

Il est rappelé le projet d'aménagement en cours dont l'objectif est de créer une continuité piétonne sécurisée ininterrompue sur l'ensemble de la route de Seloge qui sera raccordée à la liaison douce n°1 « L'orée du Penet / Le bourg » au niveau du chemin de Pré Cartery.

Afin de garantir un aménagement cohérent et fonctionnel, il est apparu nécessaire de réaliser des acquisitions foncières en plusieurs points du projet, pour permettre la réalisation des trottoirs et cheminements séparés physiquement des voies ou pour créer des espaces partagés lorsque le bâti existant contraint la largeur de voirie.

Ainsi, dès le démarrage du projet, la commune a sollicité un groupement composé d'un cabinet de géomètres experts (EUREKA Géomètres) et d'un expert foncier (MARCELEON) pour mener à bien cette mission, avec le contenu suivant :

- la réalisation d'un relevé d'état des lieux préalable en appliquant le projet de travaux sur le terrain ;
- l'établissement d'un plan de division foncière avec l'ensemble des emprises à acquérir ou régulariser ;
- la négociation à l'amiable avec les propriétaires concernés pour l'acquisition des emprises et la signature des avant-contrats ;
- la réalisation du bornage contradictoire des nouvelles limites, l'établissement des documents d'arpentage et la numérotation des nouvelles parcelles auprès des services du cadastre ;
- l'établissement des actes administratifs de cession foncière.

Le prix de cession des emprises au bénéfice de la commune, dans le cadre d'une procédure de négociation à l'amiable, est de 20€ / m² toutes indemnités comprises. Il est précisé que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes administratifs sont pris en charge par la commune de Porte-de-Savoie.

Il est proposé au conseil d'acquérir les parcelles listées ci-après :

Propriétaires	Section	Numéro	Surface cadastrale (m ²)	Surface acquise		
Consorts TROSSET	E	1083	1981	8		
Indivision BLANCHOD	AA	89	301	32	En attente de numérotation	640,00 €
ASL LOTISSEMENT LE CLOS ST VINCENT	AA	288	40	2	En attente de numérotation	40,00 €
ASL LOTISSEMENT LE CLOS ST VINCENT	AA	308	225	37	En attente de numérotation	740,00 €
ASL LOTISSEMENT LE CLOS ST VINCENT	AA	209	10	1	En attente de numérotation	20,00 €
ASL LOTISSEMENT LE CLOS ST VINCENT	AA	267	6	4	En attente de numérotation	80,00 €
ASL LOTISSEMENT LE CLOS ST VINCENT	AA	265	458	161	En attente de numérotation	3 220,00 €
Cst CHAMBON	AA	68	242	7	En attente de numérotation	140,00 €
Ste SCI GABIONS	AA	22	5015	45	En attente de numérotation	900,00 €
Monsieur et Madame SOURD Alain et Sylvie Société FT2T Monsieur JOLIVET Sylvain Madame LESAULNIER Lucie Syndicat des copropriétaires de la copropriété « 709 route de Seloge » Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Le Carrel II »	AA	55	278	6	En attente de numérotation	120,00 €

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

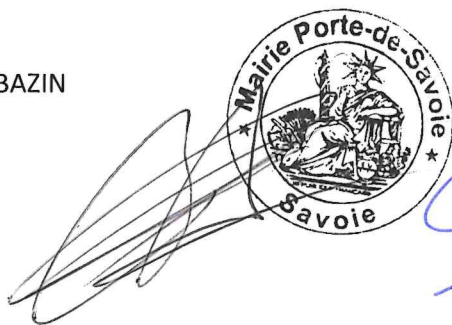
- **APPROUVE** l'acquisition par la commune, moyennant un prix de 20.00 €/m² toutes indemnités comprises, des emprises de parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus, dans le cadre du projet de réaménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery,
- **ACCEPTE** que lesdites acquisitions donnent lieu à la rédaction d'actes authentiques établis sous la forme administrative,
- **DIT** que conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales la commune sera représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement des actes ainsi que les frais de géomètre.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 mai 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN



La secrétaire de séance,
Francine BORDON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 15/05/2026



ID : 073-200083681-20260512-12052026D11-DE

